



ERIC RAFFIN

Bâtonnier de REIMS

[2012/2013 et 2020/2021]

Président de la COBEST

[2014/2015]

**Membre du Bureau de la
Conférence des Bâtonniers**

[2016/2018]

“ IL FAUT SAVOIR CE QUE L’ON VEUT.
QUAND ON LE SAIT, IL FAUT AVOIR LE COURAGE
DE LE DIRE ; QUAND ON LE DIT,
IL FAUT AVOIR LE COURAGE DE LE FAIRE. ”
— GEORGES CLEMENCEAU

**Madame le Bâtonnier, Monsieur le Bâtonnier,
Cher(e)s ami(e)s,**

La Conférence des Bâtonniers est à la croisée des chemins.

Après avoir consacré toutes ses forces à construire l’unité de la profession, elle est appelée par les Ordres, avec le Conseil National des Barreaux et le Barreau de PARIS, à faire un retour sur elle-même pour identifier ses missions, adapter ses moyens et permettre à chaque Barreau de faire de même.

D’une certaine façon, de Conférence des Bâtonniers, elle doit devenir la Conférence des Ordres de provinces, en métropole et dans les Outre- Mer, pour, dans le respect de leur indépendance, mieux les fédérer et donner un caractère plus collectif à son action.

Une révolution ? Certes non.

Les équilibres construits au fil des mandatures successives sont fragiles.

Un élan nouveau ? Certainement, pour passer de la défense à la prospective et l’anticipation.

Tel est bien le challenge que le Président que vous élirez le 18 juin prochain devra relever avec l’aide active du Bureau de la Conférence et les contributions toujours plus riches des Conférences Régionales et des Ordres.

Depuis deux mois, grâce à « Parole de Bâtonnier », à laquelle vous avez réservé un accueil dont je veux vous remercier, j’ai engagé avec vous un débat de fond sur les sujets d’actualité qui nous préoccupent tous.

Ce débat se poursuivra jusqu’en juin prochain.

Le moment est venu de vous dire, dans la déclaration de candidature que je vous adresse aujourd’hui, mes propositions pour l’action de la Conférence dans les deux années à venir.

Très sympathiquement à vous


ORDRES ET TERRITOIRES

Avant bien d'autres, anticipant la crise des Gilets Jaunes et les analyses des sociologues, la Conférence des Bâtonniers a su et a dit que la France ne saurait se construire un avenir en abandonnant ses territoires et qu'était mauvaise par essence toute réforme de la carte judiciaire éloignant la justice des justiciables.

C'est ainsi qu'elle a pu prendre une part décisive, aux côtés des Barreaux, au maintien de la totalité des Cours d'Appel, démontrant sa capacité à gagner les combats dans lesquels elle s'engage avec détermination.

Les Ordres, de toutes tailles, en métropole et dans les Outre-Mer, ont tenu ; et voici que l'on reparle de justice de proximité...

Tenir est bien ; exister est mieux.

**CHAQUE ORDRE,
RICHE DE SON HISTOIRE,
EST APPELÉ À CONDUIRE UNE
RÉFLEXION EN PROFONDEUR
SUR SON IDENTITÉ
TERRITORIALE, ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE, SUR SES FORCES
ET SES FAIBLESSES,
LES MOYENS DONT
IL DISPOSE.**

C'est à partir de ce travail d'analyse, indispensable, qu'il pourra construire son avenir, et la réponse lui appartiendra, car il n'existe pas de solution toute faite qui serait imposée par une instance nationale.

La Conférence, dans le respect du principe de subsidiarité, sera au côté des Ordres pour favoriser et accompagner ce travail.

Les élus du Bureau et des Conférences Régionales seront sur le terrain pour ce faire, en s'attachant les collaborations et les partenariats d'experts indispensables dans une perspective d'aménagement du territoire volontariste.

A ce titre, et plus spécifiquement, **la Conférence doit accompagner les Ordres dans une politique de contractualisation avec les collectivités locales pour promouvoir des actions communes et favoriser, en particulier, l'installation d'avocats dans les territoires qui en manquent, qu'il s'agisse d'installations individuelles ou de créations de maisons du droit, à l'instar des maisons médicales.**

Il s'agit de lutter encore et toujours contre les déserts juridiques.



J'ai connu Eric Raffin lorsque nous étions Bâtonniers en 2012-2013. J'ai rapidement pu apprécier le caractère innovant de ces propositions et sa grande connaissance de notre profession. Membre du Bureau de la Conférence, il a démontré son grand investissement, notamment sur la question du maillage territorial des juridictions et des ordres.

Jean-François MERIENNE
Ancien Bâtonnier de Dijon,
Membre du Conseil National des Barreaux

Pour valoriser ces idées nouvelles, ces actions et réalisations, la Conférence favorisera le partage des expériences ; on peut envisager, à ce titre, la création d'un **« Challenge des Barreaux innovants », dans le cadre d'un « appel à projets » auprès des Barreaux.**

Elle recherchera, notamment auprès des instances européennes, les financements nécessaires.

Ainsi, sous l'égide des Bâtonniers, ce sont bien les Ordres qui, ensemble, dans un véritable esprit de cohésion préservant l'originalité de chacun d'entre eux, définiront leur avenir, rassemblés au sein de la Conférence, de leur Conférence.

BÂTONNIERS ET FIERS DE L'ÊTRE

Il n'est nul besoin de décrire ici la richesse et les difficultés du mandat de Bâtonnier, l'un des plus beaux qui soient.

Mais, convenons-en : le renforcement des instances nationales, indispensable, et la diminution sensible des ressources financières des Ordres ont restreint le champ et les moyens d'action des Bâtonniers.

Insensiblement, on en viendrait, si l'on n'y prenait pas garde, à réduire leur rôle à une fonction essentiellement administrative de gestionnaire d'un Ordre devenu société de services.

Or, telle n'est pas l'essence de cette fonction.

L'autorité du Bâtonnier, indispensable à la régulation de la profession d'avocat et à la défense des confrères, doit pouvoir s'incarner dans un certain nombre de missions visibles et utiles.

Comment, demain, un Bâtonnier dialoguera-t-il d'égal à égal avec un Procureur Général si sa fonction a perdu tout prestige ?

EN PREMIER LIEU,

Les Bâtonniers doivent retrouver un pouvoir disciplinaire de premier degré, celui qui s'exprimait dans l'admonestation et, demain, pourrait prendre la forme d'un avertissement ou d'un blâme, au terme d'une procédure simple et contradictoire consistant en l'audition du confrère concerné, assisté s'il le souhaite, pour éviter la tentation de l'arbitraire.

Exercé au quotidien, avec discernement et humanité, ce pouvoir est la meilleure garantie de relations de qualité entre avocats, magistrats et justiciables.

EN SECOND LIEU,

Il est indispensable de redonner aux Bâtonniers une voix délibérative au sein des Conseils d'Administration des Ecoles d'avocats.

Au fil du temps, le fait d'en avoir été privés les a éloignés des décisions prises dans ces instances, si compétentes soient-elles.

Les Bâtonniers connaissent bien les besoins en formation continue de leurs confrères ; en se rapprochant des Ecoles d'avocats, ils doivent jouer un véritable rôle de décideurs et d'acteurs en la matière.

EN TROISIÈME LIEU,

le rôle politique des Bâtonniers, qui est majeur dans les territoires, doit être réaffirmé.

En concertation avec les Conférences Régionales, **une campagne de sensibilisation des élus locaux sur la nécessité d'associer les Ordres aux projets de développement territoriaux sera conduite.**

Elle sera doublée d'un plan d'action visant à faire entrer, partout où ce sera possible, et certainement avec l'aide des syndicats de la profession, des Bâtonniers, anciens Bâtonniers, membres des Conseils de l'Ordre, au sein des Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESR), afin qu'ils y apportent la contribution du monde du droit à la construction de la société contemporaine.

En un mot, la Conférence doit permettre aux Bâtonniers de réaffirmer leur fierté de remplir leurs responsabilités.

Membre de l'équipe chargée de l'introduction de la parité dans les statuts de la conférence des Bâtonniers, j'ai pu apprécier la pugnacité d'Eric dans l'accomplissement de la mission qui lui avait été confiée par le Bureau et son souci de m'associer à la présentation des nouvelles dispositions soumises au vote de l'Assemblée Générale de juin 2018.

Patricia LYONNAZ
Bâtonnier d'Annecy,
Membre du Bureau de la Conférence
des Bâtonniers



CONFÉRENCE ET ÉQUILIBRES

En son sein comme au sein de la profession, le temps est venu pour la Conférence des Bâtonniers de bâtir de nouveaux équilibres.

EN SON SEIN

Il n'échappe à personne que la diversité de la taille des Barreaux ne favorise pas toujours l'union et le dialogue.

Les Barreaux les plus importants en nombre apportent à l'oeuvre commune la puissance de leurs moyens et leur créativité ; on le voit, par exemple, dans le travail accompli par le GIE BAROTECH, qui illustre ce que doit être une politique renouvelée de services pour les Ordres, initiée par la Conférence.

Les Barreaux de taille moins importante constituent l'ossature territoriale de la profession ; ils en sont des acteurs irremplaçables, ce qu'ils ont encore démontré à l'occasion de la grève de début 2020 pour la défense de notre régime de retraite, ou encore pendant le confinement qui a suivi, les Bâtonniers rivalisant alors d'imagination et de dévouement au service de leurs confrères.

Ceci démontre qu'en matière de représentativité, le nombre seul est un critère insuffisant.

**DANS CET ESPRIT,
ON POURRAIT OUVRIR
LA POSSIBILITÉ D'ÉLIRE
À LA TÊTE DE LA CONFÉRENCE
UN(E) PRÉSIDENT(E) ET
UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E)
QUI, TRÈS NATURELLEMENT,
SE CHOISIRONT POUR
REPRÉSENTER L'ENSEMBLE
DES BARREAUX.**

De même, une réflexion approfondie devra être conduite sur la place des Conférences Régionales au sein des instances nationales de la Conférence.

Pourquoi ne pas imaginer que leurs président(es) seraient, de droit, membres du Bureau, tandis qu'un second collège réunirait des Bâtonniers et anciens Bâtonniers, élus individuellement ?

Le temps est venu de tirer les conséquences de la place des Conférences Régionales qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la Conférence des Bâtonniers.

Naturellement, il conviendra dans le même temps, et pour assurer la cohésion de l'ensemble, d'affirmer statutairement que l'appartenance d'un Barreau à la Conférence est un tout indivisible.

Alors, le partage des compétences et des moyens pourra s'opérer sans arrière-pensée.

AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

L'unité patiemment construite doit être absolument préservée.

Mais cette unité doit résulter d'un débat contradictoire et de la complémentarité des missions de chaque institution. Sans être exhaustif, l'on peut se risquer à proposer trois éléments de clarification :

- ▶ **la mise en oeuvre de la déontologie et l'autorégulation de la profession d'Avocat doivent être le domaine réservé des Ordres et de la Conférence**, de même que la concertation préalable à l'exercice du pouvoir normatif du CNB ;
- ▶ **il en va de même pour le fonctionnement des Ordres** : on songe ici au difficile problème de la composition des Conseils de l'Ordre ;
- ▶ **la conduite des actions dans les territoires doit être menée par la Conférence**, à charge pour elle d'en faire un rapport loyal et fidèle au CNB.

Par sa proximité, la Conférence est connue et reconnue par les Bâtonniers et les Ordres ; elle est, vis-à-vis d'eux, le meilleur porte-parole du CNB ; toute concurrence, même involontaire, est ici néfaste, et les avocats n'en veulent pas.

Il faut mettre à profit l'unité pour parfaire l'équilibre politique indispensable entre deux institutions nationales qui ont, chacune, leurs compétences et leurs mérites propres. Le collège ordinal du CNB doit continuer à jouer ici un rôle essentiel.



EN VOUS PROPOSANT CE PLAN D'ACTION POUR LA CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS, JE VOUS INVITE À L'AUDACE.

Notre ambition pour la Conférence, à laquelle nous lie un attachement charnel, doit être à la mesure de celui-ci.

Je n'ignore pas, pour avoir travaillé aux côtés de trois d'entre eux, que les projets du Président de la Conférence sont souvent bousculés par l'actualité ; mais c'est précisément à raison de cette réalité que je vous demande de faire le choix de la détermination et de l'imagination.

**Ne refusons aucun débat, soyons libres de nos opinions,
de nos convictions, confrontons-les et décidons, ensemble,
collégalement, dans un large échange entre nos différentes instances.**

En un mot, soyons avocats.

*« Il n'est de richesses que d'hommes », affirmait le philosophe Jean BODIN.
C'est à faire équipe que je vous invite en sollicitant votre confiance,
passionné par la tâche à accomplir, disponible pour servir les avocats,
les Ordres et la Conférence .*